COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES ALPES-MARITIMES

RECAPITULATIF DES RELEVES DE DECISIONS

Maj 24/10/2026

Réunions du CDAM

D-2026/004	CONGRES CD06	**Le Congrès** annuel du CD06 aura lieu le samedi 5 décembre 2026, 14h Boulodrome de NICE
D-2026/003	CIRCULAIRE SPORTIVE 2027	**Concours par poules** : impossible de dépasser la limitation d'équipes marquée sur le calendrier. Les concours devront débuter **le matin 9h**, avec 2 parties obligatoires jouées avant la pause repas. **Concours nocturnes en A/b et par poules** : commençant à partir de 18h ne sont pas autorisés **Les demandes de modification, de report ou d'annulation sans justificatif recevable (**ne sont pas considérés comme recevable : le manque de bénévoles, la perte d'un sponsor…) = amende 100€ **Tous les concours de type Régional, National, International ou évènement d'envergure pétanque et jeu provençal** seront protégés intégralement le premier jour de la compétition. Aucun autre concours officiel ou concours agréé ne pourront être organisés dans le département le premier jour de la compétition. **Les championnats départementaux** restent prioritaires sur tous les autres concours. **Dans le cadre d'un concours limité :** si le nombre d'inscriptions est atteint il faut impérativement que l'organisateur avise les appelants avant 12h. Les concours promotions ne peuvent pas dépasser la limitation du concours. Une tolérance de +50% est possible sur les concours départementaux sur accord de l'organisateur **Interdiction d'annuler un concours pour cause de participation insuffisante** avant la clôture des inscriptions par le GTM (= amende 100€) **En période estivale** compte tenu de la multiplicité de concours en tous genres, il est possible que certains samedi et dimanche ne soient pas couverts par un concours fédéral faute de demande **<u>Pour rappel : Article 5 de l'annexe sportive</u>** Les compétitions hors calendriers officiels devront faire l'objet d'une demande d'agrément au CD06. Aucune compétition ne pourra être agréée dans les communes limitrophes ou voisines de celles où se déroule un concours officiel inscrit au calendrier Les concours inter-sociétaires (dotation inférieure à 150€) ne sont pas concernés par cette décision

		Les concours estivaux « ouverts à tous » sont tolérés à condition de ne pas dépasser les 150 € de dotation et de pas faire concurrence à un concours fédéral. **Les ventes de boissons alcoolisées** de catégorie 1 à 3 lors des manifestations sportives fédérales, agrées devront faire l'objet d'une demande de buvette en mairie. Leur nombre est limité à 10 par an. Toute vente de boisson alcoolisée de catégorie 4 est interdite. **Indemnités du GTM et de l'arbitre** missionnés par le CD06 **Tarifs des vacations 2027 :** ✓ 60€ pour tout concours se terminant avant 21h00. ✓ 80 € pour tout concours se terminant après 21h00. ✓ 100 € pour tout concours débutant à 16h00 quelle que soit l'heure de fin. + Frais de déplacement 0,30€ x kms par rapport à leur domicile + frais de péage Les vacations doivent être réglées sur place par le club organisateur **à la fin du concours**. Elles ne doivent pas être prélevées sur la dotation du concours et les mises des joueurs. Dans le cas de 2 sites de jeux éloignés ou de participation supérieure à 64 équipes, les frais du ou des arbitres supplémentaires sont à la charge du club organisateur. **Les inscriptions peuvent se faire EN LIGNE** jusqu'à 19h la veille du concours grâce à une application accessible depuis notre site internet. Les ouverts sont ouverts à l'inscription en ligne 2 jours avant le concours à partir de 7h Il y a toujours la possibilité de s'inscrire comme avant par téléphone le jour même à partir de 10 heures jusqu'à 12h. sauf pour les concours ENTREPRISES Le Président du club organisateur peut remettre au GTM uniquement la liste des équipes de son club (équipes homogènes uniquement). Sur place, les listes apportées par un représentant d'un autre club seront refusées. **Les indemnités versées aux joueurs** doivent correspondre à l'intégralité des mises plus la dotation du club organisateur. La grille des prix est calculée automatiquement au moyen d'un logiciel fourni à tous les délégués par le CD06.
D-2026/002 Du 16/03/2026	TIR DE PRECISION	**Tir de précision :** Parmi les 2 choix proposés par la FFPJP, le CD06 a choisi l'option QUALIFICATIONS PAR LES CLUBS (pour les seniors masculins et féminins) plutôt que le mode OPEN. Rien de changé pour les JUNIORS qui reste OPEN Le CD peut mettre à disposition des clubs (gratuitement avec dépôt de caution) tous les accessoires nécessaires et leur désigner des arbitres dont ils devront prendre en charge la vacation (tarif 40€ par un arbitre départemental) Les résultats des qualificatifs de clubs devront nous parvenir avant le 31/12/2026 Tout est en ligne sur le site du CD.
D-2026/001 Du 16/03/2026	CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX	Tous les Championnats Départementaux 2026 (hormis l'individuel masculin et le JP) sont organisés au Boulodrome

		Henri Bernard avec le système de poules de 3 calculées en fonction du nombre de terrains.
D-2025/018 Du 13/10/2025	CONGRES DEPARTEMENTAL	**Samedi 20 décembre 2025, 14h, boulodrome Henri Bernard à NICE**
D-2025/017 Du 13/10/2025	LICENCES	**Prix inchangé par rapport à 2025** 30€ adultes 30€ juniors 9€ jeunes Pour une création de licence, une pièce d'identité et une photo sont obligatoires
D-2025/016 Du 13/10/2025	MISES CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX	**6€ par joueur à compter de 2026**
D-2025/015 Du 13/10/2025	MUTATIONS	**Tarification 2026 (sur la base de la classification 2026)** **A compter du 1er décembre 2025** Non Classé et Promotion 50€ Honneur 100€ Elite 200€
Circulaire sportive 2026	CONCOURS	Les concours départementaux mixte ne peuvent être demandés que le dimanche (donc Non Homogène possible)
Circulaire sportive 2026	CONCOURS	Pour les concours commençant à 16h, **le club organisateur doit fournir un GTM**
Circulaire sportive 2026	CONCOURS	**Amende de 100€** au club qui annule son concours sans motif recevable avant la fin des inscriptions
Circulaire sportive 2026	CONCOURS	La dotation minimale pour les concours individuels est portée à 150€
Circulaire sportive 2026	CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX	Championnats Départementaux : toutes les annulations, modifications intervenant après la fermeture des inscriptions en ligne doivent se faire par mail cd06@petanque.fr **à J-1 et 19h au plus tard**, le tirage et l'affichage après 19h00 **Aucune dérogation possible après la fermeture des inscriptions en ligne**
Circulaire sportive 2026	BUVETTE	**L'autorisation exceptionnelle de buvette pour les catégories 2 et 3** doit être affichée lors de chaque concours
Extrait de l'article 5 de l'annexe sportive	CONCOURS AGREES	**Les compétitions hors calendriers officiels doivent faire l'objet d'une demande d'agrément au CD06.** Les concours non agréés ne sont pas légaux Les concours inter-sociétaires (dotation inférieure à 150€) ne sont pas concernés par cette décision. De façon générale : les concours « ouverts à tous les licenciés » sont tolérés pendant **la trêve hivernale** et **la saison estivale** à condition de ne pas dépasser les 150 € de dotation et de ne pas concurrencer un concours fédéral. Les concours « ouverts à tous les licenciés » sont interdits les samedi et dimanche à dater de l'ouverture jusqu'à la fermeture de la saison sportive départementale quel qu'en soit l'horaire. **Les joueurs suspendus ne sont pas autorisés à jouer.** NB : les concours dénommés « sauvages » sont des concours organisés par une association, un organisme, un comité des fêtes, etc. non affiliés à la FFPJP, les participants licenciés sont passibles de sanction.
Article 11 de l'annexe sportive	AUTORISATION DE BUVETTES	**Des contrôles d'alcoolémie sur ordre de mission sont susceptibles d'être effectués sur des concours départementaux et promotions.** Lors de toutes les manifestations sportives fédérales portées au calendrier, agrées et « ouvertes à tous les licenciés » durant la période tolérée : la vente de boissons alcoolisées de catégorie 3 doit

		obligatoirement faire l'objet d'une demande d'autorisation de buvette en mairie. Les organisateurs de qualificatifs et championnats départementaux doivent signer la charte « Zéro Alcool » Sur tous les qualificatifs et championnats, il sera effectué des contrôles alcoolémie (et des contrôles de boules).
RI Article 2	CIRCUIT JP 3PAS	Sur tous les concours Jeu Provençal du CD06 : **Points de participation :** 1 point par concours **Points résultats : c**oncours départemental : 2 points pour chaque partie jouée gagnée, **concours régional et national : 3 points pour chaque partie jouée gagnée**
D-2025/014 Du 02/12/2024	CDC et COUPES DEPARTEMENTALES DE CLUBS	Les inscriptions se font obligatoirement en ligne à partir d'un Identifiant et d'un mot de passe spécifique à chaque club. **Les inscriptions aux Championnats Départementaux (CDC) et Coupes Départementales de club sont payantes : 11€** (10€ frais de participation + 1€ frais de transaction). Le paiement intervient lors de l'inscription en ligne Les frais de participation seront redistribués sous formes de bons d'achats aux équipes primées (voir RI de chaque compétition).
D-2025/013 Du 02/12/2024	CB	Tous les paiements par **CB** seront majorés de 1€ quelque soit le montant
D-2025/012 Du 02/12/2024	CLASSEMENT CLUB	Tout **nouveau club affilié** sera automatiquement classé dans le groupe C
D-2025/011 Du 02/12/2024	CHARTE « Zéro Alcool »	**Les organisateurs doivent adhérer et signer la charte « Zéro Alcool »** pour obtenir l'organisation d'un qualificatif ou d'un championnat départemental. Sur tous les qualificatifs et championnats, il pourra être effectué des contrôles alcoolémie et des contrôles de boules.
D-2025/010 Du 02/12/2024	JEUNES – 18 ANS	Interdiction pour les **jeunes de – 18 ans** de jouer en semaine hors vacances scolaires (pour la période estivale : les vacances scolaires s'entendent du 1er juillet au 31 août).
D-2025/009 Du 02/12/2024	ALCOOLEMIE	Par suite d'une **exclusion pour alcoolémie positive**, le CD06 se réserve le droit de traduire les licenciés concernés en commission de discipline pour cause de « comportement susceptible de nuire à l'image du Comité Départemental ». Si cela se produit sur un Championnat Régional, le CD06 demandera au club des licenciés concernés le remboursement des indemnités versées pour aider au déplacement. De même, une commission de discipline pourra être demandée pour ces joueurs. Des contrôles d'alcoolémie sur ordre de mission sont susceptibles d'être effectués sur des concours départementaux et promotions.
D-2025/008 Du 02/12/2024	CONCOURS EN A et B SANS RECUP CONCOURS PAR POULES	La formule testée fin 2024 A et B avec récup n'est pas retenue pour 2025. Pour rappel : **Concours en A et B sans récup =** le gagnant de la 1ère partie continue dans le A, le perdant continue dans le B (70% de la dotation et des mises sont reversés dans le A, 30% dans le B). **Les concours par poules sont autorisés à condition** de débuter à 9h avec 2 parties obligatoires jouées avant la pause repas et de s'en tenir à la limitation d'équipes indiquée sur le calendrier
D-2025/007 Du 02/12/2024	INSCRIPTION CONCOURS PROMOTION	**Tous les concours ne seront ouverts en ligne que 48h avant le concours** **Inscriptions concours promotions :** Les inscriptions aux concours PROMOTIONS se feront uniquement en ligne jusqu'à la veille 19h00 ou dès lors que la limitation sera atteinte. Il y a toujours la possibilité pour les concours DEPARTEMENTAUX uniquement, de s'inscrire par téléphone le jour même de 10h à 12h.

D-2025/006 Du 02/12/2024	CONCOURS VETERANS	Concours Vétérans Féminin VFx2 ou VFx3 (A et B) les **mardis et jeudis.** Possibilité d'organiser des VMx3 (triplettes mixtes vétérans) les mardis et jeudis)
D-2025/005 Du 02/12/2024	LIMITATION DES CONCOURS	Pour les concours PROMOTIONS la règle des 50% d'équipes en plus par rapport à la limitation est supprimée, Il n'est pas possible de dépasser la limite affichée sur le calendrier **Cette règle des 50% en + est maintenue pour les concours DEPARTEMENTAUX.**
D-2025/004 Du 02/12/2024	ORGANISATION CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL JP	**Pour les championnats départementaux Jeu provençal :** Les frais du gestionnaire de table de marque (GTM) sont à la charge du club organisateur (vacations + kilomètres). Les frais d'arbitrage (vacations + kms) sont à la charge du CD06.
D-2025/003 Du 02/12/2024	CONCOURS MIXTE HOMGGENE	Durant les jours d'homogénéité, pour les concours Départementaux Mixtes (DMx2, DMx3) tous les joueurs et joueuses doivent être **obligatoirement du même club.**
D-2025/002 Du 02/12/2024	DOTATIONS DES CONCOURS	**Dotations des concours (article 6 de l'annexe sportive)** En cas de faibles participations, celles-ci pourront être revues à la baisse
RI concours ENTREPRISES	CIRCUIT ENTREPRISES	Des **points « CIRCUIT ENTREPRISES »** sont attribués sur chaque concours ENTREPRISES selon le barème suivant : 1 point par partie gagnée + 1 point participation par concours En fin d'année sportive une manifestation regroupera les **24 joueurs** ayant cumulé les plus de points CIRCUIT ENTREPRISES. Voir détail dans règlement intérieur des concours ENTREPRISES
D-2025/001 Du 14/11/2024	CONCOURS ENTREPRISES	En 2025 les concours Entreprises seront organisés de façon générale **sous forme de concours non catégorisés en 4 parties** et se jouent en triplettes homogènes. La dotation d'un concours est fixée à 150€. Voir détail dans règlement intérieur des concours Entreprises
D-2024/018 Du 04/09/2024	TIR DE PRECISION	**Tir de précision :** Tout est en ligne sur le site du CD. Le CD peut mettre à disposition des clubs (gratuitement avec dépôt de caution) tous les accessoires nécessaires et leur désigner des arbitres dont ils devront prendre en charge la vacation (tarif 40€ par un arbitre départemental)
D-2024/017 Du 04/09/2024	SPORTIF	**Sélection Trophées des Villes :** Mickael Bonetto, Ludovic Montoro, Myron Baudino, remplaçant Basil Jackel -22 ans : Romain Guerbert, remplaçant Jean Philippe Buche
D-2024/016 Du 04/09/2024	CLASSEMENT GENERAL DES CLUBS	Le système actuel A-B-C est maintenu, quel que soit le nombre de points on ne peut pas sauter un groupe
D-2024/015 Du 04/09/2024	CONGRES	**Date du Congrès électif du CD06 :** samedi 16 novembre 14h au Boulodrome de Nice Les AG de club devront être faites en amont
D-2024/014 Du 04/09/2024	CONCOURS	Essai de concours en A et B avec récup sur le mois d'octobre 2024
D-2024/013 Du 04/09/2024	CIRCULAIRE SPORTIVE 2025	Concours semi-nocturnes 18h30 : non autorisés Concours par poules : possibles uniquement si le concours débute à 9h, avec 2 parties jouées avant la coupure repas Suppression de l'amende de 150€ en cas d'annulation inopinée de concours Toute annulation de concours lancé (ouvert en ligne) ne peut pas intervenir plus de 1 jour avant la date du concours. Les concours de dotation supérieure à la dotation minimale pourront être ramenée à la dotation après acceptation du CD Les concours vétérans féminins ne peuvent être organisés que le mardi et jeudi, en 2025, possibilité de concours triplettes vétérans mixte Modifications envisagées sur le Circuit 3PAS-JP 2025 Création d'une semaine bouliste CD06.

D-2024/012 Du 28/03/2024	VETERANS	La dotation des concours Vétérans féminins a été fixée comme suit : VFx3 : 200€ VFx2 : 200€
D-2024/011 Du 28/03/2024	TIR DE PRECISION	Le CD06 organisera en début d'année 2025 les qualificatifs masculins de secteurs suivis des Championnats Départementaux Séniors Masculins et Féminins en fonction du nombre de place attribué par le Comité Régional. <u>Séniors Masculins :</u> Qualificatifs de clubs ➔ qualificatifs de secteurs : Centre/Est et Ouest ➔ **championnat départemental** ➔ *championnat régional* Les quotas (*) de joueurs à qualifier pour les qualificatifs de secteurs seront communiqués aux clubs début de 2ème semestre 2024. Les clubs devront communiquer les noms des joueurs qualifiés avant le 31 décembre 2024. Les qualificatifs de secteurs et le championnat départemental seront organisés début 2025. Sur la base du classement général annuel des clubs 2023, le Comité Directeur du CD06 a décidé d'attribuer : • 3 tireurs aux 10 premiers clubs classés dans le groupe A avec un bonus de 3 tireurs pour le 1er du classement, un bonus de 2 tireurs pour le second et un bonus de 1 tireur pour le 3ème.. Au-delà du 10ème : 2 points uniquement • Les 10 premiers clubs classés dans le groupe B auront 2 tireurs qualifiés avec un bonus de 1 tireur pour le club classé 1er, au-delà du 10ème 1 point uniquement. • Pour le groupe C : tous les clubs affiliés en 2024 (non classés dans les groupes A) auront droit à 1 tireur, plus un bonus de 1 tireur pour le club classé 1er au classement 2023. <u>Séniors Féminins :</u> Le championnat départemental est OPEN (pas de qualificatifs clubs et de secteur) et sera organisé en 2025.
D-2024/011 Du 10/01/2024	ENTREPRISES	Les concours et Coupes de clubs ENTREPRISES sont strictement réservés aux joueurs « PROMOTION » et « NON CLASSE » licenciés dans un club affilié au groupement ENTREPRISES. Les dates des rencontres des Coupes de Clubs A et B ne sont plus fixes, les rencontres doivent se jouer avant les dates butées qui sont toujours positionnées un dimanche Le CD06 a validé l'entrée de l'AB VOYAGE dans le groupement ENTREPRISES.
D-2024/010 Du 10/01/2024	CIRCULAIRE SPORTIVE Article 12	Lors de toutes les manifestations sportives **fédérales** portées aux calendriers, **agrées** et « **ouvertes à tous les licenciés** » durant la période tolérée : la vente de boissons alcoolisées de catégorie 3 doit obligatoirement faire l'objet d'une demande d'autorisation de buvette en mairie. Les organisateurs de qualificatifs et championnats départementaux doivent signer la charte « Zéro Alcool » Sur tous les qualificatifs et championnats, il sera effectué des contrôles alcoolémie (et des contrôles de boules).
D-2024/009 Du 10/01/2024	CIRCULAIRE SPORTIVE Article 11	Pour tous les concours de type promotion, départemental, en l'absence de « graphiqueur de club » **le CDAM missionne un graphiqueur**.

		En cas d'impossibilité du CDAM de placer un graphiqueur, le club organisateur a pour obligation de désigner un licencié de son club (de préférence dirigeant) pour assurer manuellement la gestion du concours sous le contrôle de l'arbitre. La liste des inscrits et les résultats complets doivent être transmis par la suite au CDAM. Les indemnités du graphiqueur ainsi que celle de l'arbitre (vacation : 60€ + frais de déplacement) doivent être réglées sur place par le club organisateur. **Le club organisateur s'engage à faire manger le délégué et le(s) arbitre(s) arrivé(s) avant midi.** Dans le cas de 2 sites de jeux différents, les frais du ou des arbitres supplémentaires sont à la charge du club. Les graphiqueurs doivent être présents sur le site à partir de 10h00, arrivée des arbitres au plus tard 1 heure avant le tirage.
D-2024/008 Du 10/01/2024	CIRCULAIRE SPORTIVE Article 9	Tout joueur **s'étant inscrit** ou à un championnat départemental ou un qualificatif sera tenu d'y participer. En cas d'absence sans justificatif fourni dans les 4 jours, le joueur sera automatiquement suspendu de même championnat départemental l'année suivante. De même tout joueur **s'étant qualifié** pour un championnat ou qualificatif sera tenu d'y participer : En cas d'absence sans **justificatif recevable** fourni dans les 4 jours, le joueur sera automatiquement suspendu de même championnat l'année suivante.
D-2024/007 Du 10/01/2024	CIRCULAIRE SPORTIVE Article 6	**Les compétitions hors calendriers officiels doivent faire l'objet d'une demande d'agrément au CDAM.** Les concours non agréés ne sont pas légaux, les participants licenciés sont passibles de sanction. Aucune compétition ne peut être agréée dans les communes limitrophes de celle où se déroulera un concours officiel inscrit régulièrement au calendrier. Les concours inter-sociétaires (dotation inférieure à 150€) ne sont pas concernés par cette décision. De façon générale : les concours « ouverts à tous les licenciés » sont tolérés pendant **la trêve hivernale** et **la saison estivale** à condition de ne pas dépasser les 150 € de dotation et de ne pas concurrencer un concours fédéral. Les concours « ouverts à tous les licenciés » sont interdits les samedi et dimanche à dater de l'ouverture jusqu'à la fermeture de la saison sportive départementale quel qu'en soit l'horaire. **Les joueurs suspendus ne sont pas autorisés à jouer.** NB : les concours dénommés « sauvages » sont des concours organisés par une association, un organisme, un comité des fêtes, etc. non affiliés à la FFPJP, les participants licenciés sont passibles de sanction.
D-2024/006 Du 10/01/2024	TARIFS BUVETTE appliqués sur les concours et championnats organisés par le CDAM	En 2024, les prix des boissons de type COCA-COLA, ORANGINA, ICE-TEA, SCHEWPPES passent à 2€. Prix inchangé 1€ en ce qui concerne le reste : eaux minérales, eaux gazeuses, café **AUCUNE VENTE DE BOISSONS ALCOOLISEES** Les sandwichs (jambon, saucisson, fromage, pâté) passent à 3€ Les Hot Dog restent à 3€50)
D-2024/005 Du 10/01/2024	CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL	En 2024, le club recevant n'a pas obligation de repas à la fin des rencontres

	JEU PROVENCAL DE CLUBS (CDC-JP)	Les prix des repas sont libres mais doivent rester modérés
D-2024/004 Du 10/01/2024	COUPE DEPARTEMENTALE FEMININE DE CLUBS	En 2024, la formule La COUPE DEPARTEMENTALE FEMININE s'aligne sur celle du CDC-F (6 joueuses + 2 remplaçantes) Voir mise du jour du REGLEMENT INTERIEUR sur site CDAM. **Les dates des rencontres sont fixes**
D-2024/003 Du 10/01/2024	CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL FEMININ DE CLUBS (CDC-F)	En 2024, la formule du CDC-F sera identique aux autres CDC (6 joueuses + 2 remplaçantes). **Les dates des rencontres sont fixes** Voir mise du jour du REGLEMENT INTERIEUR sur site CDAM
D-2024/002 Du 10/01/2024	CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL FEMININ DE CLUBS (CDC-F)	Les ententes de clubs ne sont pas autorisées en CHAMPIONNAT FEMINN DE CLUB (CDC-F) et COUPE DEPARTEMENTALE FEMININE
D-2024/001 Du 10/01/2024	CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX DE CLUBS (CDC)	A partir de 2025, le nombre d'équipes par club est limité à 2 dans toutes les DIVISIONS 1 de tous les CDC : OPEN, VETERAN, FEMININ, JP. Pas de limitation en ce qui concerne la DIVISION 2.
D-2023/009 Du 01/06/2023	PETANQUE ANTIBOISE	Les équipes de la PETANQUE ANTIBOISE ne seront plus appelées par leur nom de section, mais identifiées par PETANQUE ANTIBOISE suivi d'un numéro d'incrémentation
D-2023/008 Du 01/06/2023	CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL TIR DE PRECISION	Abandonné par suite du refus du Comité Régional d'organiser un Championnat Régional
D-2023/007 Du 01/06/2023	DELEGATIONS	Indemnités de déplacements des délégués missionnés par le CD aux Championnats de France et Championnats Régionaux. Calculés selon les frais réels sur présentation de la carte grise du véhicule sur le principe du covoiturage.
D-2023/006 Du 10/01/2023	ENTREPRISES COUPES DE CLUBS	2 chèques de caution de 50€ sont demandés à l'inscription et encaissés uniquement en cas de forfait. A partir des ½ finales : en plus du haut homogène de club, une tenue de bas sportif homogène est exigée. <u>Modifications du Règlement Intérieur, Article 7 :</u> 1 toutes les équipes de la poule se rencontrent dans le cycle ALLER 2 puis toutes les équipes de la poule se rencontrent dans le cycle RETOUR 3 les 2 équipes « premières » des poules disputeront la Coupe des Clubs ENTREPRISES A, les « autres » équipes la Coupe B. Toutes les rencontres après poules se joueront en élimination directe. La ½ finale sera jouée au Boulodrome Henri Bernard à NICE à une date différente de la finale. La finale sera jouée en une seule rencontre au Boulodrome Henri Bernard à NICE. (*) En cas d'égalité une triplette sera jouée à l'issue de la rencontre pour désigner le vainqueur.
D-2023/005 Du 10/01/2023	ENTREPRISES CONCOURS	La Commission ENTREPRISES a entériné la limitation à 25 clubs et validé la demande d'entrée de l'ESOM et reporté à l'année prochaine celle de AB BON-VOYAGE absent à l'AG annuelle. Les joueurs classés ne sont plus admis (de même que les jeunes). Les concours ENTREPRISES sont typés Promotion. Inscriptions uniquement en ligne jusqu'au vendredi 19h

		<u>Modifications Règlement Intérieur :</u> Article 10 – De façon générale (*), un club ne sera autorisé à organiser un concours dans son clos (en se groupant éventuellement avec un ou des clos voisins) que s'il dispose au total d'au moins 24 jeux règlementaires. Le concours sera limité en fonction du nombre de terrains disponibles Article 14 – PARTICIPATION Les clubs dont la participation aura été jugée insuffisante (absence de plus de 2/3 des concours organisés dans l'année) seront exclus temporairement l'année suivante.
D-2023/004 Du 10/01/2023	CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX	Les inscriptions en ligne seront arrêtées le dimanche précédent à 19h00 (*). Aucune inscription ne sera prise au-delà de la butée fixée. Annulation ou modification possible jusqu'au tirage qui aura lieu le vendredi 19h (*) Décision prise pour gérer les problèmes de gestion de concours, d'intendance, de terrain. <u>(*) pour les championnats débutant le samedi</u>
D-2023/003 Du 10/01/2023	CHEQUES DE CAUTION	2 chèques de caution de 50€ seront demandés à l'inscription des compétitions de club. Ces chèques couvrent l'ensemble des équipes inscrites. A noter que l'inscription aux Coupes de France Pétanque et JP est passé à 20€
D-2023/002 Du 10/01/2023	COUPES DE CLUB	Au niveau des Coupes de clubs (promotion, mixte) : rien de changer par rapport à l'année dernière
D-2023/001 Du 10/01/2023	CHAMPIONNATS DES CLUBS (CDC)	En Pétanque, la DIVISION 1 est composée des clubs des 7 équipes ¼ finalistes des CDC 2022 régulièrement inscrites en 2023 (excepté le club vainqueur qui est monté en CRC). La DIVISION 2 sera composée de poules de 4 ou 5, toutes les équipes de la poule se rencontrent. Au JP, reprises des D1 et D2 existantes. Le nombre de montées/descente reste à définir. Fin 2023 les 3 premiers de D2 à l'issue de PLAY OFF opposant les 2 premiers de chaque poule montent en D1 et le 1er de D1 en CRC2. Les 3 derniers de D1 descendront en D2. Tous les règlements intérieurs seront mis à jour. Pour tous les CDC la date butée pour inscrire les équipes est le 24 février. Les inscriptions se feront comme l'année dernière en ligne Les rencontres devront se jouer au maximum à la date butée hors cas exceptionnels autorisés par le Commission de Pilotage de chaque championnat et coupe La commission de pilotage arbitrera ainsi tous les cas qui lui seront soumis et décidera notamment du sort des équipes n'ayant pas respecté la date butoir.
D-2022/012	TROPHEES DES DIRIGANTS	Pas d'organisation en 2022. 1 année sur 2 seulement (les années impaires)
D-2022/011 Du 20/06/2022	TIR DE PRECISION	Organisation du Championnat Départemental de tir de précision : par clubs/secteurs (2022) pour les Masculins, Open Féminines et Juniors début 2023. Voir règlement dans CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX
D-2022/010 Du 20/06/2022	INDEMNITES REPAS ET NUITEES	Les indemnités de repas et nuitées sont revues à la hausse, 25€/repas et 90€/nuitée.
D-2022/009 Du 20/06/2022	AIDES AUX CLUBS	Les forfaits « aides aux clubs » 2022 sont reconduits à l'identique
D-2022/008 Du 20/06/2022	INDEMINITES DEPLACEMENTS CDF	Les indemnités kilométriques fédérales pour les frais de mission restent fixées à 0.30€ / km.

		Compte tenu de la conjoncture actuelle, les indemnités de déplacement versées pour les équipes qualifiées aux Championnats de France par équipes sont exceptionnellement actualisées avec le dernier cours « carburant » en vigueur. Voici les critères appliquées : ViaMICHELIN : Type de véhicule routière, E5 essence Ces barèmes seront exceptionnellement actualisés avec le dernier cours « carburant » en vigueur.
D-2022/007 Du 18/01/2022	CDC	Refonte fin 2022, des règlements internes des Championnats ayant une suite CRC & CNC pour y intégrer les divisons. Se baser sur les classements 2022 à partir des ¼ de finales : le 1er accède en CRC, les 7 suivants composeront la future D1, les 8 suivants en D2 et le reste en D3 dans une organisation en râteau. Non impactées : la Coupe des Clubs PROMOTION, la Coupe MIXTE, la Coupe ENTREPRISES
D-2022/006 Du 18/01/2022	Circuit Féminin	Reprise en 2022 avec la même formule du circuit GAZELLES/AMAZONES
D-2022/005 Du 18/01/2022	CDC-VETERANS	Le tirage des poules se fera « tous » secteurs. Début le 1 mars et finale le 20 juillet pour qualifier une équipe au CRC prévu les 10 & 11 septembre.
D-2021/004 Du 18/01/2022	JEU PROVENCAL	Lancement du Circuit 3PAS en 2022, voir règlement dans COMMISSION JP Passage en mode Championnat Départemental des Clubs de la coupe du comité avec finale à 4, le vainqueur monte en CRC en 2022.
D-2022/003 Du 18/01/2022	CONCOURS ENTRPRISES	En 2022, les concours ENTREPRISES doivent être déportés au Boulodrome Henri Bernard pour les clubs en nombre de terrains réglementaires insuffisant
D-2022/002 Du 18/01/2022	CALENDRIER	Compte tenu de l'incertitude sanitaire en 2022 le calendrier sera affiché par tranche de 3 mois sur notre site internet http://www.ffpjp-cd006.fr/. Abandon définitif de l'agenda papier
D-2022/001 Du 18/01/2022	REUNIONS	Demander à Patrick GRIGNON président de la Commission Nationale d'Arbitrage : - d'animer une réunion sur les « Droits & Devoirs » des dirigeants - d'assurer le recyclage des arbitres
D-2021/007 Du 18/01/2022	MISES CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX	Passage des frais d'inscription aux championnats départementaux de 3€ à 5€ Inscription en ligne uniquement
D-2021/007 Annule D-2021/002 Du 18/03/2021	COUPES DE CLUB 2021	Modification de règlements : Aucune limitation du nombre d'équipes dans toutes les catégories. Les équipes seront identifiées par club suivies d'un numéro (1/2/3/….etc) Les joueurs sont affectés à une équipe soit au moment du dépôt de listes soit par rapport aux feuilles de match. Tenue réglementaire obligatoire dans les rencontres de poules (haut avec logo du club et bas sportif identiques) pour les Coupes menant à un CRC ou CNC. Seul le haut du club identique sera exigé pour les rencontres de poules pour les autres Coupes

		Une équipe est en droit de ne pas jouer si les adversaires ne sont pas en tenue, toute rencontre jouée ne pourra pas faire l'objet de réclamations sur les tenues. Bas homogène sportif obligatoire pour toutes les rencontres de play off. OUVERTURE DES INSCRIPTIONS EN LIGNE ET PAR MAIL du 03/05/2021 au 19/05/2021 Pas d'inscription par voie postale
D-2021/008 Confirme D-2021/001 Du 18/03/2020	COUPES DE CLUB 2020	La décision initiale est confirmée, toutes les compétitions 2020 sont définitivement arrêtées.
D-2021/009	CIRCUIT 2021	Pas de circuit Féminin GAZELLES en 2021 En 2022 le compteur points sera mis à zéro pour toutes les joueuses
D-2021/010	CIRCUIT 2021	Pas de Circuit'3PAS JEU PROVENCAL en 2021. Report du lancement en 2022
D-2021/011	SUBVENTION ANS	Constitution et formation d'une cellule pour aider les clubs à constituer leurs dossiers de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport

D-2021/001 Du 18/03/2021	COUPES DE CLUB 2020	Décision à l'unanimité d'arrêter toutes les Coupes de Clubs 2020 non terminées quelle que soit leur niveau d'avancement
D-2021/002 Du 18/03/2021	COUPES DE CLUB 2021	Championnat départemental : le nombre d'équipes par club passe de 1 à 2 sauf pour la Pétanque Antiboise qui reste à 1 par section Championnat promotion : nombre illimité d'équipes Championnat vétérans : idem au senior départemental Coupe mixte : 2 équipes par club (4 joueurs classés maximum sur le terrain Afin d'éviter qu'à l'intérieur des équipes de la Pétanque Antiboise il y ait des transfuges, les joueurs seront repérés par section dans GESLICO Possibilité pour les clubs de s'inscrire en ligne avec un identifiant et un mot de passe par club
D-2021/003 Du 18/03/2021	LICENCES 2021	Maintien du prix de la licence à 30€ Le comité fera un geste envers les licenciés 2021 en prenant à son compte l'augmentation fédérale de 2€ et avec la gratuité aux inscriptions des qualifs (3€ par joueur les années précédentes).
D-2021/004 Du 18/03/2021	JEUNES	Pour les juniors filles : application de la même règle que pour les garçons Interdiction de jouer en senior si concours jeunes

D-2021/005 Du 18/03/2021	FORMATION	Le comité prend à sa charge les 60€ de frais d'inscriptions par candidat à la formation de base TRONC COMMUN qui conduit aux fonctions de : éducateur – arbitre – graphiqueur
D-2021/006 Du 18/03/2021	DIVERS	A l'unanimité le nom choisi pour le nouvel espace extérieur est « ESPACE ROCH OLIVA »